

GUIDE LICENCE INFORMATION-COMMUNICATION

PARCOURS NUMERIQUE

SOMMAIRE

1. Les différents services de l'Université	page 2
2. Présentation et organisation de la licence	pages 3 à 5
3. Présentation de l'ENT et de la plateforme pédagogique	pages 6 à 7
4. Programme de la formation	pages 8 à 10

1. PRESENTATION DES DIFFERENTS SERVICES DE L'UNIVERSITE

Le statut d'étudiant à distance ne vous empêche nullement d'accéder à un certain nombre de services proposés par l'Université Paris-Panthéon-Assas en présentiel et ce que vous soyez régulièrement en région parisienne ou simplement de passage. En voici un panorama :

Bibliothèque

Les bibliothèques de l'Université, dont la principale se trouve au centre Assas (92 rue d'Assas, 75006 Paris) proposent des livres et des revues en accès libre et pouvant être empruntés à domicile. Il faudra présenter votre carte d'étudiant afin de pouvoir emprunter les livres. L'université dispose par ailleurs d'une bibliothèque numérique qui vous permettra d'accéder à distance à un grand nombre de ressources.

Learning center

Votre carte d'étudiant vous permettra d'accéder au Learning Center (centre Assas). Il s'agit d'un espace dédié aux étudiants où ils peuvent accéder à chaque instant à Internet et se connecter aux bases de données proposées par la bibliothèque universitaire. Ils peuvent également se réunir dans cinq salles collaboratives après réservation.

Le relais handicap santé

Si vous avez un handicap ou un problème de santé, vous devrez vous manifester auprès du Relais handicap santé de l'Université afin de pouvoir disposer d'aménagements pour vos examens (contrôle continu et partiels). Il s'agit par exemple d'avoir un temps de composition supplémentaire pour les différentes épreuves. Voici leur adresse mail : relais-handicap-sante@u-paris2.fr

Centre d'information et d'orientation

Le CIO est à votre disposition pour vous informer sur : les études au sein de l'université ou dans d'autres établissements ; les débouchés et les métiers ; les concours. Le CIO vous aide également à réfléchir à : votre projet d'études ; votre projet professionnel. Le CIO peut également vous proposer des entretiens conseil, en salle de documentation avec des chargés d'orientation ou sur rendez-vous, avec un enseignant ou une conseillère d'orientation psychologue. Pour toutes questions sur l'insertion professionnelle, veuillez écrire à assas-baip@u-paris2.fr. Pour toutes questions à liées à l'orientation, adressez-vous à cio@u-paris2.fr

Associations

L'université dispose d'une centaine d'associations étudiantes auxquelles vous pouvez adhérer.

Pour aller plus loin : vous trouverez de nombreuses informations complémentaires sur les différents services de l'Université sur le site : <https://www.assas-universite.fr/f>

PRESENSATION ET ORGANISATION DE LA LICENCE

Préambule :

Dès lors que vous êtes inscrit en licence parcours numérique, vous ne pouvez pas passer en présentiel à l'Université Paris-Panthéon-Assas avant le master 1 (qui est sélectif). Il vous sera toutefois possible de faire un transfert en présentiel dans une autre université.

La licence en information-communication parcours numérique permet une certaine souplesse, il n'est toutefois pas possible de réussir cette formation sans un travail régulier et un fort investissement personnel.

Cours magistraux sous format vidéos :

L'ensemble des cours sont présentés sous forme de vidéos d'une durée variant entre 10 et 30 minutes et spécialement adaptées à l'enseignement en ligne et à distance.

Les vidéos sont enrichies de phrases (éléments du plan de cours, définitions), mots-clés, images, dates importantes et de liens externes.

Des ressources pédagogiques directement disponibles sur la plateforme telles que des plans de cours, bibliographies, liens vers des ressources existantes viennent compléter le support d'apprentissage.

Les vidéos sont mises en ligne de manière progressive. Ainsi pour chaque cours (13 semaines par semestre), les vidéos des semaines sont publiées chaque vendredi en début d'après-midi (au plus tard à 14 h).

Travaux dirigés en ligne

A la différence d'un cursus en présentiel, les travaux dirigés ne se déroulent pas en direct et ne nécessitent aucune présence physique.

L'animation des travaux dirigés se fait en modalité asynchrone. Ils consistent en l'envoi de documents à lire ou à visionner, d'exercices réguliers à faire (QCM, petits travaux écrits, capsules sons ou vidéo...) qui sont corrigés par les chargés de TD et de questions/réponses via un forum dédié, avec interactions entre les chargés de TD et les étudiants. Les chargés de TD peuvent vous proposer des web-conférences facultatives par Zoom qui seront rediffusées sur la plateforme.

Les travaux dirigés seront par ailleurs évalués. Le nombre de devoirs obligatoires en ligne varie en fonction de chaque matière avec contrôle continu. Il peut y avoir deux types de devoirs : les devoirs dits « maison » avec un laps de temps variant de plusieurs jours à plusieurs semaines pour déposer l'exercice demandé sur la plateforme pédagogique et les devoirs en ligne à horaire fixe. Ces derniers sont généralement organisés le dimanche à 15 h (heure de Paris) ou plus rarement un jour de la semaine en soirée.

D'une manière générale, les travaux dirigés sont dispensés afin de vous donner les clés nécessaires pour réussir vos examens. Vous disposerez à ce titre d'un chargé de TD dans chaque matière avec contrôle continu en ligne.

Enfin, il faut noter que les travaux dirigés en ligne ne sont pas des cours particuliers : une grande autonomie sera nécessaire et seul un investissement personnel et une organisation sans faille pourra vous conduire à la réussite.

Partiels :

Les sessions d'examens se déroulent entièrement à distance, en mode synchrone, ce qui induit pour chaque étudiant d'anticiper sur les éventuels décalages horaires que sa convocation pourrait engendrer. Aucun aménagement particulier ne sera possible car les épreuves doivent se dérouler en même temps pour tous.

Afin d'éviter les fraudes aux examens, les épreuves seront organisées sous le contrôle d'un logiciel permettant de surveiller à distance l'usage de l'ordinateur où s'élabore les copies. Ces épreuves pourront se faire en mode off line afin d'éviter les risques de rupture d'épreuve liée à un incident de connexion. La participation aux examens est donc conditionnée à l'accord préalable de chaque étudiant à la charte d'usage du logiciel de contrôle susvisé qui sera proposée à signature en début d'année universitaire pour toutes les sessions. Aucune organisation alternative d'examen ne pourra être proposée aux personnes refusant de composer par l'intermédiaire de ce dispositif de contrôle.

Attention : il est indispensable de respecter les conditions suivantes pour pouvoir réaliser vos examens surveillés en ligne :

- les utilisateurs ne pourront pas ouvrir le logiciel s'ils ont moins de 2Go d'espace disque disponible et / ou moins de 4Go de RAM
- les utilisateurs sous les versions OS 10.15 ne pourront pas non plus ouvrir le logiciel
- LINUX ne sera pas supporté.

Les épreuves sont généralement organisées sur deux à cinq jours consécutifs (généralement plutôt 2 ou 3). Les dates des examens sont communiquées au moins trois mois à l'avance pour chaque session.

Par ailleurs, si vous avez également effectué une inscription en licence numérique en droit, sachez que l'administration ne sera pas automatiquement en mesure de vous permettre de passer vos examens sur des périodes différentes et que des conflits peuvent ainsi avoir lieu. Il vous faudra alors faire un choix.

Conventions de stage

Il est possible durant votre cursus d'effectuer un stage. Ce dernier est totalement facultatif et ne donne lieu à aucune évaluation ni point ne comptant dans la moyenne finale.

Le nombre et la durée des stages sont limités. Vous ne devez effectuer que des stages en rapport avec vos études, donc susceptibles de vous apporter une réelle plus-value. Les conventions correctement remplies et accompagnées de toutes les pièces justificatives demandées doivent être déposées, pour examen et signature, 15 jours avant le début du stage en période de cours. La période de stage sous convention s'étale du 1er septembre 2025 au 30 septembre 2026.

Les conventions de stage seront à télécharger impérativement dans l'espace scolarité de la plateforme Agorassas (disponible en début d'année universitaire). Si votre demande est antérieure à l'ouverture de la plateforme (12 septembre au soir), veuillez demander les exemplaires de la convention à la scolarité : L1 > I1-lnic@assas-universite.fr ; L2 > I2-lnic@assas-universite.fr ; L3 > I3-lnic@assas-universite.fr

Suivi administratif

Du dépôt de votre candidature à la délivrance du diplôme de licence, la scolarité de la licence information-communication parcours numérique sera votre interlocuteur principal pour tout ce qui concerne votre dossier administratif.

La scolarité jouera également un rôle important dans la communication des différentes informations liées à votre cursus (dates des examens, publication des résultats...) et sera disponible pour répondre à vos différentes questions.

Quelques informations sur l'année universitaire 2025 / 2026

Mail accès à la plateforme pédagogique : tout étudiant dont l'inscription administrative aura été validée par la scolarité d'ici le 12 septembre au matin recevra le vendredi 12 septembre entre 18 h et 20 h le mail explicatif sur l'accès à la plateforme pédagogique.

Calendrier universitaire : premier semestre du lundi 15 septembre 2025 au samedi 13 décembre 2025 (13 semaines) / deuxième semestre du lundi 26 janvier 2026 au samedi 25 avril 2026 (13 semaines).

Période des partiels : premier semestre : du lundi 12 janvier 2026 au samedi 24 janvier 2026 ; deuxième semestre : du lundi 18 mai 2026 au samedi 30 mai 2026 ; rattrapages : fin juin / début juillet 2026 (la période exacte sera précisée dans le courant du deuxième semestre)

PRESENTATION DE L'ENT ET DE LA PLATEFORME PEDAGOGIQUE

ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL

L'ENT est un espace numérique de travail propre à toute l'université. Tout étudiant dispose d'un accès et d'un compte à l'ENT. Vous recevrez les informations nécessaires à la création de votre compte ENT une fois que votre inscription aura été finalisée et validée par la scolarité.

L'ENT vous permettra notamment d'accéder à votre boîte de messagerie étudiante où vous recevrez les informations administratives et pédagogiques les plus importantes tout au long de votre cursus.

PLATEFORME PEDAGOGIQUE

Votre formation se déroulera en ligne sur la plateforme pédagogique Agorassas.

Pour naviguer sur la plateforme, il faut impérativement un ordinateur muni d'une mémoire (Ram) de 1GB minimum et d'un navigateur récemment mis à jour, ainsi que des codecs et plugins vidéo, par exemple Quicktime Player.

Il est fortement recommandé d'utiliser les navigateurs Google chrome ou Firefox et d'éviter l'utilisation de Safari.

Plusieurs espaces seront disponibles sur la plateforme, voici les plus importants :

Les semestres

A chaque semestre, une page vous énumérera les différentes matières auxquelles vous allez devoir vous enregistrer obligatoirement. Cet enregistrement se fera via une clef d'inscription qui vous sera communiquée à titre individuel par courrier électronique peu avant le début des cours.

Espace scolarité

Cet espace est divisé en deux sections :

Espace de communication : dans cette section, vous disposez d'un fil d'actualités où toutes les informations administratives les plus importantes qui ont été envoyées également sur votre messagerie étudiante (organisation et dates des examens, résultats...) sont publiées.

D'autres forums sont également disponibles dans cet espace afin de privilégier les échanges entre les étudiants et les différents services d'Agorassas sur des questions administratives et techniques.

Ressources : divers documents sont publiés dans cette section : barème des notes, foire aux questions sur les examens, notices, modèle de convention de stages...

Communication sur la plateforme

La plateforme pédagogique vous permet de communiquer avec les assistants tuteurs et les étudiants dans chaque matière par le biais de plusieurs forums :

Forum des annonces : les messages envoyés depuis le forum des annonces sont des informations communiquées par l'équipe pédagogique. Il n'y a aucune possibilité d'y répondre. Vous recevrez également une notification de ces messages directement sur votre messagerie de l'ENT.

Forum de discussion : il s'agit d'un forum où les étudiants discutent entre eux. De manière générale, l'équipe pédagogique n'y intervient pas.

Forum des travaux dirigés : Il s'agit d'un forum où l'équipe pédagogique et les étudiants échangent.

Forum des retranscriptions : forum de partage des notes de cours entre étudiants.

Forum divers : des forums spéciaux peuvent être mis en place par les équipes pédagogiques.

PROGRAMME DE LA LICENCE NUMERIQUE INFORMATION-COMMUNICATION

PREMIERE ANNEE

1^{er} semestre

Unité fondamentale 1

Introduction aux médias et au journalisme

Introduction aux sciences de l'information et de la communication

Unité complémentaire 1

Libertés publiques

Communication des organisations

Unité de méthodologie 1

Anglais spécialisé médias 1

Atelier citoyenneté numérique 1

Méthodologie universitaire et de recherche documentaire

2^{ème} semestre

Unité fondamentale 2

Histoire des technologies de communication

Introduction à la sémiologie

Unité complémentaire 2

Histoire du droit et des institutions

Relations internationales

Unité de méthodologie 2

Anglais spécialisé médias 2

Atelier citoyenneté numérique 2

Les épreuves des matières fondamentales font l'objet d'une évaluation par un partiel (coefficient 2) et d'une note de contrôle continu en ligne (coefficient 1).

Les épreuves des matières complémentaires font l'objet d'une évaluation unique par un partiel. Les épreuves des matières de l'unité de méthodologie sont intégralement évaluées en ligne.

Toutes les unités sont coefficientées 1.

DEUXIEME ANNEE

1^{er} semestre

Unité fondamentale 1

Enjeux et éthique du numérique
Communication politique

Unité complémentaire 1

Les industries culturelles
Histoire politique de la Vème République

Unité de méthodologie 1

Anglais spécialisé des médias 1
Atelier d'écriture journalistique 1
Compétences documentaires

2ème semestre

Unité fondamentale 2

Internationalisation des programmes de fiction
Sociologie de la culture et institutions culturelles

Unité complémentaire 2

Introduction au droit de la communication
Économie politique

Unité de méthodologie 2

Anglais spécialisé des médias 2
Atelier d'écriture journalistique 2

Les épreuves des matières fondamentales font l'objet d'une évaluation par un partiel (coefficient 2) et d'une note de contrôle continu en ligne (coefficient 1).

Les épreuves des matières complémentaires font l'objet d'une évaluation unique par un partiel. Les épreuves des matières de l'unité de méthodologie sont intégralement évaluées en ligne.

Toutes les unités sont coefficientées 1.

TROISIEME ANNEE

1^{er} semestre

Unité fondamentale 1

Économie des médias et du numérique
Histoire des médias
Sociologie des médias

Unité complémentaire 1

Rhétorique et argumentation
Problèmes sociaux contemporains

Unité de méthodologie 1

Anglais spécialisé médias 1
Atelier de réalisation de podcasts

2ème semestre

Unité fondamentale 2

Droit et déontologie des médias
Sémiologie des images et des textes médiatiques
Internationalisation de l'information

Unité complémentaire 2

Culture médiatique, consommation et loisirs
Science politique*

Unité de méthodologie 2

Anglais spécialisé médias 2
Méthodologies des Sciences Humaines et Sociales

Les épreuves des matières fondamentales font l'objet d'une évaluation par un partiel (coefficient 2) et d'une note de contrôle continu en ligne (coefficient 1).

Les épreuves des matières complémentaires font l'objet d'une évaluation unique par un partiel. Les épreuves des matières de l'unité de méthodologie sont intégralement évaluées en ligne.

Toutes les unités sont coefficientées 1.